

**La politique d'enseignement en Algérie  
durant l'occupation française**

**Education policy in Algeria  
during the French occupation.**

Dr. Mahmoud AIT MEDDOUR, Université de Bejaia (Algérie)  
Mahmoud.aitmeddour@univ-bejaia.dz

*Reçu le: 01/06/2021    Accepté le: 04/10/2021    Publié le: 31/12/2021*

**Résumé**

L'Algérie avait été dotée bien avant la période turque d'un système d'enseignement traditionnel, rudimentaire certes, mais qui avait été au diapason de ce que vivait les grandes puissances européennes ou celui-ci était géré par des institutions ecclésiastiques. Sous couvert d'une œuvre civilisationnelle, la France a entamé depuis les débuts de l'occupation de l'Algérie beaucoup d'expériences scolaires pour détruire l'enseignement existant et mettre en place un autre adapté à ses besoins d'occupation et de main mise. Les résultats étaient destructifs à bien des égards.

Mots clefs : Algérie, la période coloniale, l'enseignement, la politique scolaire.

**\*- L'auteur correspondant**

**Abstract:**

Algeria had been endowed long before the Turkish period with a system of traditional teaching, rudimentary certainly but which had been in tune with what lived the great European powers or ecclesiastical institutions managed it. Under the guise of a civilizational work, France has since the beginning of the occupation of Algeria started many school experiments to destroy the existing teaching and set up another adapted to its needs of occupation and manpower. The results were destructive in many ways.

**Keywords:** Algeria, the colonial period, education, school policy.

**Introduction**

**Tocqueville avait écrit en 1847 : « Nous avons rendu la société musulmane plus barbare qu'elle n'était avant de nous connaître ». Tel était le résultat de la politique menée par le colonialisme français dans le domaine de l'enseignement mais aussi dans d'autres domaines étroitement liés à la vie culturelle. Beaucoup d'expériences avaient été mises en place pour enseignement public en Algérie et elles sont plus liées aux conjonctures que vivaient la France métropolitaine (comme les changements de régimes politiques) qu'elles le sont aux attentes de la colonie. Dans ce bref exposé, nous essayeront de présenter les différentes politiques d'enseignement public en Algérie durant les premières années de colonisation et aussi ses conséquences sur les enfants algériens pour répondre à la problématique suivante :**

**Les différentes politiques ont elles répondu aux attentes de la société algérienne ?**

**1. Le système d'enseignement précolonial :**

« La mission civilisationnelle » avait toujours été le subterfuge idéal pour justifier la colonisation des pays et il est évident selon Kamel Kateb que « L'école aurait été un instrument de cet apport » (Kateb, 2004 : 04) et qui enchaîne que : « ce discours peut probablement être validé dans

## *La politique d'enseignement en Algérie durant l'occupation française*

---

des pays colonisés sans système éducatif ; cela était loin d'être le cas dans les pays du Maghreb » (Kateb, 2004 : 05).

Il est difficile de connaître l'état de l'enseignement pré-colonial en Algérie. Il y a un manque de travaux sur le sujet et ça peut être dû au manque de sources mais également au non mise à profit des archives détenues par les zaouïas et les personnes privées.

Les opinions sur l'état de l'instruction en période précoloniale sont très opposées. Un grand nombre d'universitaires avait une opinion très négative. Selon Démontés : « Les masses sont profondément ignorantes, pourvu que le fidèle ait appris à réciter quelques formules de prière, cela suffit au salut de son âme. Très peu savent lire ; moins encore écrire. Leur esprit s'ouvre à tous les préjugés, aux superstitions les plus grossières. Aucune idée des sciences exactes, dont les éloigne la fantaisie d'une imagination dérégulée. »(Démontés, 1923 ). Une autre œuvre collective réalisée à l'occasion de centenaire a dressé carrément un tableau noir sur l'enseignement en Algérie : « Il n'existait en Algérie aucune organisation de l'instruction publique. Quelques zaouïas où se perpétuait un enseignement théologique arriéré, sans valeur morale ou sociale, recevaient des étudiants. On y apprenait la lecture, l'écriture et à un degré supérieur, le Coran et la mystique musulmane, sans souci d'exégèse, de philosophie ou d'histoire du dogme. L'ancien élève, muni d'un parchemin, quittait ensuite la zaouïa, revenait dans son douar où il ouvrait une école moyennant des rétributions modiques, apprenait aux enfants, avec des fragments du Livre sacré, la lecture et l'écriture, quelques légendes maraboutiques. On a évalué à 2000 environs le nombre de ces « écoles » dans la régence à l'époque où nous nous y sommes établis. » (Mirante, 1923)

Mais les opinions françaises sur le sujet de l'état de l'enseignement en Algérie n'étaient pas toutes similaires. Dans un rapport dressé en 1894 par le sénateur Combes devenu ensuite ministre de l'instruction publique, il dit : « Si l'on en croit les affirmations de plusieurs lettrés musulmans, corroborés par le témoignage de nos officiers généraux, l'instruction publique musulmane, à l'époque de la conquête française, était moins arriérée que ne l'admet l'opinion publique d'Algérie, généralement peu bienveillante dans ses jugements à l'égard des indigènes. Assurément elle avait perdu de son ancienne prospérité sous la domination brutale et ignorante des Turcs. Néanmoins elle conservait une partie de sa grandeur primitive. On comptait 2000 écoles primaires ou supérieures dans le territoire de la Régence. » (Kateb, 2004 : 07)

Plusieurs sources parlent de l'existence à vaste échelle d'un enseignement de premier degré qui peut être assimilé à un enseignement primaire. Il existait environ 2000 écoles coraniques qui regroupaient entre 20000 et 40000 élèves et selon Turin, 40% de la population savait lire et écrire et entre 6 milles et 9 milles parvenaient à l'enseignement moyen dans la régence d'Alger et entre 600 et 800 accédaient aux études de droit et de théologie (Kateb, 2004 : 16)

Comme en France du 19<sup>e</sup> siècle où l'enseignement est pris en charge par des établissements ecclésiastiques d'une manière coordonnée, en Algérie, ce dernier était de ressort des confréries religieuses et des mosquées d'une manière décentralisée. Ceci a privé les différentes écoles des expériences des autres écoles.

Le premier degré d'enseignement consiste à apprendre à lire et à écrire sur des planchettes les lettres de l'alphabet et les versets coraniques dans des salles peu équipées appelées M'cid juxtaposant les mosquées et encadrés par des instituteurs appelés Maallam ou Moudareb. « Le même type d'enseignement était délivré aux enfants juifs sauf que la bible

## *La politique d'enseignement en Algérie durant l'occupation française*

---

remplaçait le Coran dans les *midrashim* ; la langue d'enseignement était naturellement l'hébreu bien que la langue maternelle pour les juifs de la Régence était l'arabe dialectal ou le berbère » (Kateb, 2004 : 19).

Peu d'élèves poursuivront ensuite les études de deuxième degré dispensé pas les medersas et les zaouïas à l'instar de ce qui se passait en cette période dans le monde entier. Ces medersas étaient attenantes aux grandes mosquées des villes et aux zaouïas. Selon le duc d'Aumale, on y apprenait le Coran, la langue arabe, la grammaire, la *djaroumia*, la jurisprudence et la théologie ; auxquels s'ajoutaient parfois la lecture de l'arithmétique d'Ibn el-Issaad et d'Ibn Khaldoun et enfin les traités médicaux d'Ibn-Sinna. Les professeurs des madrasas étaient appelés *moudarrès*. (Kateb, 2004 : 21)

Au bout de cet enseignement, les élèves ont le choix entre l'enseignement dans leur région d'origine ou la poursuite des études dans les universités des pays frères comme le Maroc, la Tunisie et l'Égypte. Le programme des études, selon Combes, était semblable à ceux des universités européennes du Moyen Âge. Il comprenait l'enseignement religieux, la grammaire, la rhétorique, la littérature, la philosophie, le droit social et les sciences mathématiques.

### **2. Etat de l'enseignement traditionnel au lendemain de l'occupation :**

Cet enseignement a été nettement déstabilisé par l'occupation française sans qu'il soit remplacé par un autre adapté aux spécificités et aux attentes de la société algérienne. « En 1830, au moment de la prise d'Alger, si l'on ne tient compte que des effectifs scolarisés et de l'analphabétisme de la population, on pourrait conclure que les situations de la France et de l'Algérie étaient pratiquement équivalentes.

L'intrusion française dans l'espace éducatif et culturel de la « régence d'Alger » aurait été la cause d'une régression que soulignent nombre d'auteurs. Cependant, la prise en compte des différents éléments susceptibles d'amorcer les transformations du système éducatif, montre que le retard de l'enseignement dans la régence d'Alger était engagé » (Kateb, 2004 : 32).

Le système scolaire antérieur à la présence française n'a pas disparu avec la colonisation et le développement du système d'enseignement français, mais l'hostilité de l'administration française a conduit à sa marginalisation. Selon Turin : « Le plus important facteur a sans doute été d'ordre financier et matériel (la confiscation des biens religieux et la destruction d'un certain nombre de mosquées dans les travaux d'aménagement des villes ou leur utilisation à d'autres fins par l'administration française). Le second facteur a été l'exil d'une partie du personnel enseignant et le vieillissement sans renouvellement d'une autre partie de ce personnel. Le troisième facteur est l'appauvrissement généralisé de la population suite à la colonisation ; la population par ses dons et par le paiement de l'enseignement du premier degré contribuait à l'approvisionnement du budget de fonctionnement des établissements scolaires » (Turin, 1971) et « enfin, « l'enseignement supérieur musulman » a eu en plus à pâtir de la destruction systématique des livres et manuscrits qui servaient de base à l'instruction (rapport Lepecheux) ». (Kateb, 2004 : 32)

### **3. Les expériences de l'instruction publique française en Algérie :**

#### **3.1. Les écoles privées :**

Au cours des deux premières années de colonisation, étaient ouvertes quelques écoles privées destinées aux enfants des Européens et des Juifs confessionnels (catholiques, protestants ou juifs). Les autorités

## *La politique d'enseignement en Algérie* *durant l'occupation française*

---

coloniales françaises découvrent sur le terrain et en particulier à Alger une certaine diversité culturelle, religieuse et linguistique. Cette diversité était le résultat des appels encourageant la migration vers cette nouvelle terre conquise qui ont réussi à séduire des populations venant de France et d'autres régions du pourtour méditerranéen (Espagnols, Italiens, Maltais etc.).

### **3.2. l'enseignement de type Mutuel :**

En Avril 1833, la France va ouvrir la première école publique dans le cadre de ce qu'on appelé l'enseignement de type Mutuel<sup>1</sup>. L'appellation « enseignement mutuel » réfère à un courant pédagogique et désigne une méthodologie d'enseignement, celle-ci est suivi par plusieurs autres écoles éparpillées à travers le territoire. Ce type d'enseignement officiel ou public destiné aux enfants des militaires, des administratifs et des premiers colons est fondé par l'Intendant civil Pierre Genty de Bussy qui contribue à l'ouverture de plusieurs écoles d'enseignement à Alger, Bône et Oran et dans les premiers villages de colonisation de l'Algérois. Dans ces écoles, les enfants des colonisateurs et les enfants des colonisés s'enseignent mutuellement leur langue et cette méthode ne peut, aux dires des initiateurs du projet, que contribuer à réduire les préventions, d'ordre religieux en particulier, des uns et des autres.

C'est surtout des enfants indigènes que l'on attend une perméabilité à l'autre. Genty de Bussy dit : « En formant une grande école d'enseignement mutuel à Alger, le gouvernement se proposait avant tout d'arriver à l'instruction des indigènes ; c'était le plus sûr moyen de les

---

<sup>1</sup> . Dans ce type d'écoles, c'est les doués qui sont chargés d'apprendre aux autres la lecture et le calcul.

conquérir à la cause de la France et à la civilisation. Dans les jeux du jeune âge et les exercices de l'étude avec des Français, les enfants maures auraient perdu cet esprit de fanatisme et de haine, entretenu par l'esprit religieux » (De Bussy, 1839 : 217).

Cette expérience d'enseignement mutuel a échoué pour deux raisons principales :

- Les Algériens étaient très hésitants d'envoyer leur enfants à ces écoles par peur d'acculturation.
- Les Français des classes sociales élevées refusent également d'envoyer leurs enfants dans des écoles où sont mélangés les riches et pauvres.

L'historienne Turin dit : « Les musulmans refusent de se mêler aux chrétiens, les juifs répugnent à fréquenter aussi bien les disciples de Mahomet que ceux du Christ, les riches redoutent les contacts des pauvres » (Turin, 1971 : 48).

Devant cet échec, on procède, en 1836, à un réaménagement du système qui repose sur le principe de la séparation des communautés « indigènes » : deux types d'écoles appelées écoles « juives-françaises » et écoles « maures-françaises » sont ouvertes. L'enseignement est dispensé par deux maîtres : un maître français pour le français, un maître « indigène » pour les cours de religion (musulmane ou juive) et les cours d'arabe. Ces désignations renvoient aux populations, aux communautés, aux publics d'apprenants.

### **3.3. Les écoles arabo-françaises :**

C'est le décret du 14 juillet-6 août 1850 qui porte création des écoles arabes-françaises. Le décret stipule que 10 écoles seront ouvertes à Alger, Oran, Mostaganem, Bône, Constantine réparties ainsi : six écoles

## *La politique d'enseignement en Algérie durant l'occupation française*

---

pour les garçons et quatre pour les filles. Le décret instaure aussi la gratuité de l'enseignement.

### **Quels objectifs ?**

- Former les enfants dans les deux langues : l'arabe et le français. Mais le bilinguisme projeté est plutôt un bilinguisme inégal et transitoire qui doit instaurer, à plus ou moins long terme, la suprématie du français sur l'arabe, et hisser les indigènes vers la civilisation française. Les responsables du Ministère de la guerre adressent au Président de la République un rapport dans lequel on peut lire : « Nous voulons amener les musulmans d'Algérie à une civilisation plus avancée, plus rapprochée de la nôtre, et pour cela, nous avons parfaitement raison de demander aux Français d'apprendre la langue arabe et aux Arabes d'apprendre la langue française» (Rapport, 1851 : 18).

- Produire un groupe d'intermédiaires entre la société dominante et la société dominée.

- Combattre et briser l'influence des zaouïas qui constituent des lieux de résistance importants contre l'extension de la colonisation et contre l'enseignement français.

Donc, on analysant ce projet, on constate bien que ses promoteurs, n'avaient pas une véritable intention de maintenir l'arabe au-delà de ce délai nécessaire au fonctionnement de la colonie naissante.

### **L'organisation des enseignements :**

Le nombre d'heures consacrées à la langue française reste incertain : les chiffres avancés donnent tantôt trois heures, tantôt quatre. Un autre exemple concerne la liste des matières enseignées durant la tranche horaire réservée au français : toutes les sources citent la lecture,

l'écriture, les éléments de calcul, les poids et mesures mais certaines ajoutent l'histoire, la géographie, les sciences naturelles. Ce manque de concordance tient, sans doute, au fait que les écoles n'adoptent pas toutes le même fonctionnement. Cette organisation des enseignements repose sur l'idée, régulièrement formulée, que l'arabe n'est pas linguistiquement outillé pour favoriser l'acquisition des savoirs relevant de disciplines scientifiques : « [...] la langue arabe a si peu de mots applicables aux sciences exactes, qu'à moins de procéder comme les Israélites indigènes qui arabisent les mots étrangers dont ils ont besoin, il fallait nécessairement enseigner en français ce que l'on ne pouvait apprendre aux élèves avec l'arabe. » (Rapport, 1851 : 21).

L'heure consacrée au Coran est réservée, beaucoup de textes le précisent, aux indigènes et orientée vers la consolidation linguistique de l'arabe. Pas d'enseignement religieux en français ce qui signifie pas d'enseignement religieux pour les enfants européens. Le lien entre arabe et religion (musulmane) est renforcé par ce dispositif qui n'apporte sur ce point aucun changement par rapport aux écoles traditionnelles des zaouïas ou des mosquées ce qui signifie que le système est, en fait, conçu pour contrecarrer et supplanter, à plus ou moins long terme, ces écoles.

En classe, les heures de français sont assurées par un directeur ou un maître français tandis que les séances d'arabe sont assurées par des maîtres auxiliaires musulmans. Les catégorisations des enseignants sont opérées comme suit :

Des paramètres communautaires : l'appartenance nationale pour les français et l'appartenance religieuse pour les indigènes.

Les maîtres arabes qui ne peuvent être qu'auxiliaires ou sous maîtres sont placés sous l'autorité des enseignants directeurs français.

## *La politique d'enseignement en Algérie durant l'occupation française*

---

Pour résoudre ces problèmes de communication dans la classe de français, on s'inspire des techniques l'enseignement mutuel : «Quelques jeunes français sont admis pour donner en quelque sorte, le ton et la prononciation de notre langue»(Voisin, 1861 : 39); on élabore des manuels spécialisés comme celui d'Auguste Charbonneau (1854) conçu spécialement pour faciliter les rapports pédagogiques entre les élèves et les maîtres, et, plus exactement, amener les élèves indigènes à comprendre les consignes du maître.

### **Les causes de l'échec :**

Beaucoup de facteurs ont contribué à l'échec de cette expérience, on cite entre autres :

- Les différents facteurs sociaux et politiques qui caractérisent le contexte colonial (la colonisation de toutes les régions d'Algérie, la spoliation des richesses d'Algérie, Mésentente entre les colons sur la question de la scolarisation des Algériens.)

- L'indécision du projet colonial lui-même.

- Rôles et statuts que l'on fixe, dans cette conjoncture précise, à chacune de ces deux langues. Ceux qui sont chargés de concevoir et de planifier une politique scolaire ne peuvent se dégager, se libérer d'une conception inégalitaire des deux langues.

- Les facteurs liés au contexte plus large de la France (Métropole) et de l'Europe. En ce début du XIXe siècle, il ne faut pas l'oublier, la France entre dans un processus d'homogénéisation linguistique qui se traduit par la promotion du français comme langue unique de l'école. Une telle politique éducative ne crée pas des conditions intellectuelles favorables à la pluralité linguistique.

### **3. La politique scolaire au temps de la République :**

Après 1871, les colons républicains firent disparaître les écoles et collèges arabes- françaises. Les élèves indigènes de moins en moins nombreux sont versés dans les écoles françaises.

Au temps de Jules Ferry, un effort considérable était déployé pour « franciser le peuple Kabyle » par la création des « écoles ministérielles ». Pour cela le décret du 09 novembre 1881, prévoyait la création de 08 écoles, mais le chiffre fut ramené à 04 écoles seulement quand on eut mesuré le coût de projet.

L'opinion coloniale avait été nonobstant très hostile à cette politique à la fois couteuse et courageuse. Le journal l'Akhbar avait écrit : « Les Kabyles fréquentent trop les écoles, apprennent trop bien et trop vite (...). On est effrayés de voir tant d'Arabes instruits et l'on se demande ce que l'on fera d'eux quand ils seront grands ».

La véritable politique scolaire sera amorcée en Algérie au temps du ministre d'éducation et d'enseignement Jules Ferry avec la promulgation de la loi du 13 Février 1883 qui a stipulé la gratuité et la généralisation de l'enseignement à tous les Algériens. (Ageron, 1980 :337)

Mais la généralisation de cet enseignement se fera avec la destruction de l'enseignement traditionnel qui était source de résistance au pouvoir colonial. Ce dernier était convaincu que les efforts militaires déployés ne seront suffisants pour réduire à néant la résistance du peuple algérien, ceci devait être consolidé par conquête culturelle par l'école (Ghouati, 2009 :187).

## *La politique d'enseignement en Algérie durant l'occupation française*

---

Le Duc Rovigo avait dit dans ce sens : « je vois que la propagation de l'enseignement et de notre langue est parmi les moyens les plus efficaces pour consolider la colonisation de ce pays » (Turin, 1971 :40).

Ce décret de 1883 qui avait prévu la généralisation de l'enseignement français et aux garçons uniquement va vite faire objet de polémique dans les milieux coloniaux qui le considéraient à la fois couteux et dangereux. Ce qui amorcera l'ère des écoles gourbis ou auxiliaires suite à la proposition du ministre de l'éducation Jean MIRE en 1905 et qui a été approuvée en 1907 par le gouvernement par la création des écoles gourbis. En 1891, un député est intervenu auprès de parlement pour se plaindre des dépenses destinées à l'instruction des indigènes : « Nous devons arrêter de penser à la construction des châteaux pour l'instruction des enfants des indigènes, car nous pouvons trouver des classes dans des coins inhabités que nous aménageons en écoles avec moins de frais »(Turin,1971 :55).. Ce projet avait permis la création de 214 écoles entre 1908 et 1914, date de fin de cette expérience à cause de son échec causé par des difficultés de financement. Tout de même, cette expérience avait permis d'augmenter le nombre d'indigènes scolarisés qui est passé de 33887 en 1908 à 43270 en 1914. (Turin,1971 :56).

L'ordonnance du 7 mars 1944, va stipuler clairement que tous les enfants ayant atteint l'âge de scolarisation ont droit à l'instruction, cette ordonnance avait porté le nombre d'écoles à 2068 en 1950 fréquentées par environs 177000 élèves algériens et environs 130000 élèves européens. Le nombre de lycées était 44 et étaient fréquentés par 2734 élèves algériens et 20658 élèves européens. Tandis que, dans l'enseignement supérieur, l'université d'Alger accueillera dans la même année 306 étudiants algériens et 4280 étudiants européens.

#### **4. Le résultat de l'enseignement des indigènes :**

Ferhat ABBAS a dit : « En 1956, nous étions 20 pharmaciens, 75 médecins, 400 instituteurs et 03 ingénieurs, mais avec 01 million de travailleurs agricoles et 500000 Khammès, le régime colonial était contre l'instruction des indigènes, car il préférait former des bergers et des domestiques et des travailleurs des maisons... »(Abbas, 1980 : 222-223). D'un autre côté, les indigènes ont tenu une résistance à cet enseignement qu'ils considèrent comme un des moyens de colonisation. Pour cela, les élèves qui étaient obligés de fréquenter l'école sous peine de paiement d'amendes par leurs parents sont mis en garde à ne pas écouter et croire à tout ce que disaient leurs maitres. Beaucoup d'élèves qui fréquentaient l'école française, suivaient en parallèle et d'une manière surprenante des cours dans les écoles coraniques tôt le matin ou bien le soir. Benabi a dit dans ce sens : « On m'a envoyé dans l'école française, et en même temps j'ai continué à fréquenter avec persévérance mon ancienne école tôt le matin pour ensuite être au rendez-vous à huit heures du matin dans l'école française. » (Benabi, 1984 :24).

Sur le bilan de la scolarisation des indigènes en 1914, on arrive aux chiffres suivants :

En 1882, 3172 élèves indigènes dans les écoles primaires, le chiffre avait atteint 47263 en 1914, en plus des 8000 scolarisés dans l'enseignement européen.

Sur ceci, le taux de scolarisation était d'environ 2% en 1888, 3,5% en 1902 et atteint 4,7% en 1912. Alors que le taux de lettrés était de plus de 80% avant 1830, selon ce qu'avait dit Hamdane Ben Athmane khodja.

## *La politique d'enseignement en Algérie durant l'occupation française*

---

Le budget destiné à l'instruction publique musulmane ne représentait que 9,77% du budget total de l'instruction publique en Algérie en 1883 et 17,9% en 1913.

En comparant les budgets alloués à l'enseignement avec le nombre d'habitants, nous constaterons une réalité amère : de 1901 à 1914, le budget destiné à l'enseignement des Européens était 4 fois plus que celui destiné aux indigènes, alors que la population européenne était 06 fois moins nombreuse que la population indigène.

### **Conclusion:**

L'Algérie avait avant l'occupation un système d'instruction antérieure même à la période turque. Un système qui ne peut s'apparenter aux systèmes éducatifs modernes mais qui avait été au diapason des régimes d'enseignement de l'Europe durant la même époque. La seule différence, qu'en Europe, l'enseignement dirigé par les établissements ecclésiastiques avait été centralisé, ce qui a permis l'entraide et l'échange des expériences, ce qui n'était pas le cas en Algérie où chaque école est indépendante des autres. Vient ensuite, le fait que l'instruction publique est devenue une affaire d'état au contraire de l'Algérie.

L'enseignement existant en Algérie avait permis d'obtenir des résultats satisfaisants qui sont parfois meilleurs que les pays européens à en croire Hamdane Khodja qui a avancé un chiffre de 80% de taux d'alphabétisation.

L'occupation de l'Algérie avait ébranlé le système d'enseignement traditionnel pour des raisons politiques, économiques, militaires et autres, sans pour autant apporter un échange à cause de l'échec total des différentes politiques scolaires engagées.

### **Bibliographie :**

1. ABBAS, F. (1980), Autopsie d'une guerre, l'aurore, Paris, Garnier.
2. AGERON, Ch. R., (1980), Les Algériens Musulmans et la France (1871-1919), T1, Alger : Editions Bouchéne.
3. BENABI, M. (1984), Moudakirret chahid karn (Mémoires d'un témoin de siècle), 2<sup>e</sup> éd. Beirout, Dar El fikr.
4. DE BUSSY, P.G. (1839), de l'établissement des français dans la régence d'Alger, Paris, didot frères.
5. DEMONTES, V. 1923, « L'Algérie économique », T. II les populations Algériennes, Alger, Imprimerie Algérienne.
6. GHOUATI, A. (2009), Ecole et imaginaire dans l'Algérie coloniale, parcours et témoignages, Paris, l'Harmattan.
7. **Kateb, K.** « Les séparations scolaires dans l'Algérie coloniale », *Insaniyat / إنسانيات* [En ligne], 25-26 | 2004, mis en ligne le 14 août 2012, consulté le 29 octobre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/insaniyat/6242> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/insaniyat.6242>
8. MIRANTE J., 1930, La France et les œuvres indigènes en Algérie, Paris, publication du comité national métropolitain du centenaire de L'Algérie.
9. Rapport des responsables du ministère de la guerre adressé au président de la république française en 1851.
10. TURIN Yvonne, 1971, « Affrontements culturels dans l'Algérie colonial », Paris, éditions Maspéro.